

ENDURANCE TT



REGLEMENT PARTICULIER



N° d'épreuve FFM	689	Organisateur
Moto-Club	MOTOCUB MAZANAIS	
N° d'affiliation	0567	
Date	dimanche 4 octobre 2015	
Lieu	METHAMIS 84	
Organisateur technique	Billy RICHARD	
Adresse	640 chemin de la Riblière 84570 MORMOIRON	
E-mail	motoclubmazanais@gmail.com	
Téléphone	06 61 30 26 55	

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	Frédéric CARRARA	Licence	051251
Président du Jury ou Arbitre	Thierry POMMIER	Licence	037500
Membre du jury	Serge ANDRIEU	Licence	002248
Membre du jury	Myriam MASCHIO TRAVERSA	Licence	121469
Commissaire technique responsable	Didier TRAVERSA	Licence	126173
Responsable du chronométrage	Pauletto SENTOST	Licence	22206

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrie	Description (Solo / Duo, ...)
				voir en annexe championnat de France 2015 et championnat de ligue 2015

Engagement :

Site internet : ffm.engage-sports.com
Contact : **Guillaume LUMINET**
Adresse : 2922 route de St Pierre 84390 MAZAN
Téléphone : **06 89 30 54 45**
E-mail : motoclubmazanais@gmail.com

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
Tarif : **5€**
Cautions : **200€**



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, boîte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avvertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical association AMADEUS

Nombre de secouristes 8

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche CARPENTRAS

Temps de trajet (en min) 25 min

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site Circuit BLANC Motos- Ferme MOREL

Adresse 84570 METHAMIS

GPS - Latitude (Nord) 44.007543447

GPS - Longitude (Est) 5.189416

Caractéristiques :

Longueur du circuit 10 km

Largeur minimum sur 90% de la piste 4 m

Largeur de la grille 40 m

Longueur de la ligne droite de départ 200m

Nombre de OLP 10

(Officiels Commissaires de Piste)

Capacité Moto :
(maximum 30 pilotes par km)

Capacité Quad : 150
(maximum 30 pilotes par km)

Rappel :
l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club

Date :
MOTO CLUB MAZANAIS
640 Chemin de la Ribière
84570 MORMOIRON



Visa de la Ligue

Date : 26/08/2015



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE PROVENCE
Centre Vie l'Anjoly - 98, Boulevard de l'Europe
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.09.72.02 Fax : 09.71.70.17.55

Eric SIMON, Président

Visa de la FFM

Date : 02/09/15
Numéro : 15/0765



HORAIRES PRÉVISIONNELS



N° d'épreuve FFM..... 689
 Moto-Club..... motoclub mazanais
 N° d'affiliation..... 0567
 Lieu..... ferme Morel 84570 METHAMIS

Organisateur

Date dimanche 4 octobre

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
			samedi 03/10	
15h	19h	Contrôles administratifs	toutes	4h
15h	19h	Contrôles techniques	"	4h
			dimanche 04/10	
7h	8h30	Contrôles administratifs	toutes	1h30
7h	8h30	Contrôles techniques	"	"
9h	10h	Essais Libres	"	1h
10h30	11h30	Essais Chronométrés	"	"
13h30		Départ	Espoir 1ère manche	20'
13h50		Arrivée	"	
14h30		Départ	toutes	
17h		Arrivée	"	
17h30		Départ	Espoir 2ème manche	20'
17h50		Arrivée	"	
18h15		Remise des Prix	toutes	



